

Rue François-Xavier FAFEUR ZI Lannolier 11000 CARCASSONNE FRANCE

Téléphone: 04 68 25 93 94 E-mail: contact@comatec.fr

http://www.comatec.fr

Jeremy Echantillon

Bon de commande Numéro BC311533

Date 23/03/22

A l'attention de :

Dossier suivi par: Jeremy

V/réf. commande : CDE VINCENT

Adresse de livraison : ROBERT DOS SANTOS 1489 CHEMIN PEYRAT

82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE

FRANCE

N° intracommunautaire

N° CLIENT: C16090

Poids	Référence	Désignation	Qté	PU HT		PU HT Net	Montant HT	TVA
17	VLP8	VERRINE LOOP 8 CL (CA=200)	5,00	54,65	10%	49,19	245,93	C120
3,4	STIK39	STICK TRIDENT 90 MM (CA=2000)	2,00	94,00	10%	84,60	169,20	C120
16,5	STIK15	STICK BAMBOU 15 CM (CA=2000)	5,00	41,60	10%	37,44	187,20	C120
11,5	FS150	FLACON SFERA 150 cc (CA=100)	5,00	33,00	10%	29,70	148,50	C120
0,8		PAILLE CARTON KRAFT DROITE PREMIUM Ø 6 H 130 mm (CA=500)	2,00	10,50	10%	9,45	18,90	C120
2,8	STIKP1	STICK PRISMA CRISTAL 10 CM (CA=3000)	1,00	89,10	10%	80,19	80,19	C120
2,8	STIKP1N	NEW STICK PRISMA NOIR 10 CM (CA=3000)	1,00	89,10	10%	80,19	80,19	C120
64,5	BDG30	COUPE BODEGLASS CRISTAL 30 CL (CA=300)	10,00	60,65	10%	54,59	545,85	C120

Page

295,19

NOS PRODUITS SONT RECYCLABLES!

Merci de valider ce document par retour de mail en indiquant "Bon pour Accord" Franco de port : 390.00 € HT - Frais de port : 47 € HT

Code	Base	Taux	TVA	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER €
C120	1 475,96	20%	295,19	1 475,96	0,00		1 771,15	0,00	1 771,15
				Conditions de règlement : le 23/03/22		le 23/03/22	Traite		1 771,15

Banque: CIC SUD OUEST - CMCIFRPP FR76 1005 7191 5800 0578 3750 117

Poids total: 119,3

TAMPON ET SIGNATURE :

Les Conditions Générales de Vente sont décrites et accessibles sur le catalogue COMATEC, ainsi que sur notre site internet : www.comatec.fr.

Toute commande effectuée auprès de COMATEC vaut acceptation de ces CGV. **DEFAUT DE PAIEMENT**

Total

Sauf report exceptionnel accordé par écrit par le vendeur, le défaut de paiement des produits vendus à l'échéance fixée, entrainera, de plein droit et sans mise en demeure préalable (outre les frais de recouvrement et intérêts légaux au taux légal), le paiement de l'indemnité forfaitaire de 40€ prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

1 475,96

Conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12 mai 1980 modifiée, quelles que soient la destination du matériel et les conditions de vente et de livraison, et nonobstant toutes stipulations contraires, notre société conserve l'entière propriété des produits vendus jusqu'à l'accomplissement de toutes ses obligations par l'acheteur et spécialement jusqu'à complet paiement du prix, en principal, taxes et accessoires quelconque. Jusqu'à cette date, le matériel livré sera considéré comme consigné l'acheteur supportera le risque des dommages que le matériel pourrait subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Notre société pourra se prévaloir du jeu de la présente clause de réserve de propriété huits jours calendaires après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à l'acheteur et restée en tout ou partie infructueuse, au cas d'inexécution par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations. En cas de litige, quels que soient les conditions de vente et le mode de règlement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité du défendeur, le Tribunal de Commerce du ressort du siège de notre société sera seul compétent.